



Département du Rhône

## Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 15 FEVRIER 2024**

L'An deux mille vingt-quatre le 15 FEVRIER à 20 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 8 FEVRIER deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

**Étaient présents :** Monsieur Jean-François PERRAUD, Madame Patricia GRANGE, Madame Claire REBOUL, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Monsieur Eric ADAM, Madame Martine MORELLON, Monsieur Jérôme CROZET, Monsieur Fabrice DUPLAN, Madame Monia BEN SLAMA, Monsieur Didier DUPIED, Monsieur Alexandre MARTIN, Madame Sandrine GENIN, Monsieur Frédéric GIORGIO, Monsieur Thomas SAUVAGE, Monsieur Laurent JANUEL, Madame Cécile MARCHAND, Monsieur Yves ODIN, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE, Madame Camille DUVERNAY, Monsieur Frédéric DAUMARD.

**Absents représentés :** Monsieur Gregory NOWAK (a donné procuration à Monsieur le maire), Monsieur Cédric LAURENT (a donné procuration à Monsieur Eric ADAM), Madame Mégane HERNANDEZ (a donné procuration à Monsieur Jérôme CROZET), Madame Françoise DUMAS (a donné procuration à Madame Sandrine GENIN), Madame Anaïs VIDAL (a donné procuration à Madame Martine MORELLON), Madame Céline VEDRENE (a donné procuration à Monsieur Thomas SAUVAGE).

**Absent non représenté :** Monsieur Marc LEONARD.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Laurent JANUEL est désigné secrétaire de séance.

---

**Rapport n°24/23 – CADRE DE VIE**

Rapporteur : Madame Martine MORELLON

**MISE EN PLACE DU PROGRAMME D' ACTIONS DE LUTTE CONTRE  
LE MOUSTIQUE TIGRE**

Publié le : 16 février 2024

Transmis en Préfecture le : 16 février 2024

Exécutoire le : 16 février 2024

**Le maire,  
Damien COMBET**

Exposé des motifs :

Originaire du sud-est asiatique, le moustique tigre, par son mode de vie, son agressivité et son anthropophilie est responsables de nuisances extrêmement fortes sur ses lieux d'implantation et sur le territoire de la commune.

La prévention des nuisances produites par le moustique tigre entre dans le cadre des mesures d'hygiène et de salubrité permettant de lutter contre les insectes vecteurs confiées au pouvoir des maires par un décret du Ministère de la santé du 29 mars 2019.

La commune de Chaponost a été accompagnée par l'Entente interdépartementale pour la démoustication (EID) et la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) en 2023 pour établir la mise en œuvre d'un plan d'actions de lutte communale et aller plus loin dans les actions qui avaient déjà été entreprises.

Plusieurs réunions en groupement et visites de sites avec les communes de Millery, Montagny et Vourles et occasionnellement Brignais ont permis la création d'un plan d'actions.

Il est donc proposé d'intervenir sur les sites suivants :

- Voirie publique,
- Bâtiments accueillant des enfants,
- Bâtiments communaux,
- Centre technique municipal,
- Cimetière,
- Jardins partagés et espaces privés.

Des actions techniques seront conduites en priorité :

- Un entretien des zones pouvant accueillir des moustiques réguliers : curage, comblement des décanteurs...,
- Des vérifications régulières des espaces de rangement : poubelles vidées, objets rangés à l'abri...

Des actions préparatoires sont également envisagées :

- Conjointement avec les autres communes du territoire, solliciter la CCVG en vue de la mise en place d'actions sur les avaloirs dont elle assure la gestion,
- Sensibilisation de la population, des bailleurs et syndics de copropriété,
- Organisation d'animations avec les jardins partagés,
- Mise en œuvre d'une réunion publique auprès des habitants (5 juin 2024 à l'Auditorium),
- Sensibilisation des élèves dans les écoles.

Délibération :

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** le plan d'actions tel qu'annexé au présent rapport.

VOTANTS	28
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	28

Pour extrait conforme,  
Le maire,  
Damien COMBET

Le secrétaire,  
Laurent JANUEL

